



«Un Québec sans pauvreté c'est possible. On a même une loi pour ça !»

Les mesures annoncées versus les mesures évoquées ou réclamées

En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi engage une action permanente et continue en direction d'un Québec sans pauvreté. Le plan d'action prévu par cette loi est dû depuis le 5 mai 2003. Le gouvernement est dans l'illégalité depuis. Pendant ce temps les plus pauvres de cette société doivent se débrouiller avec une prestation de 533 \$ par mois, une tâche impossible. Il faut maintenant sortir ce plan d'action. Il faut que le budget 2004-2005 contienne les réserves nécessaires. Et ça doit commencer par des décisions concrètes qui auront un impact immédiat sur les revenus et les conditions de vie des plus pauvres. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde : la marmite se chauffe par le bas. Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures évoquées publiquement en vue de ce budget. Elles sont placées grosso modo en fonction de leur point d'impact dans l'échelle sociale : est-ce que ce sont des mesures qui agissent sur l'économie et la société par le haut, par le milieu ou par le bas de l'échelle ? Vous trouverez au verso quelques indications à ce sujet. Nous vous invitons le jour du budget à pointer les mesures annoncées, à rayer celles qui n'auront pas été annoncées, à ajouter celles qui ne figurent pas déjà dans cette liste et à voir si le gouvernement a fait son travail...



- ☐ Réduction de la taille et des interventions de l'État
- ☐ Partenariats privé-public
- ☐ Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises
- ☐ Tarifications
- ☐ Baisses d'impôts

- ☐ Investissements en santé et en éducation
- ☐ Négociations dans le secteur public
- ☐ Conciliation travail-famille
- ☐ Développement des garderies

- ☐ Développement de l'économie solidaire
- ☐ Financement du communautaire
- ☐ Remplacement du programme APPORT et soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu

- ☐ Provisions pour l'application de la loi 112
- ☐ Formation, insertion et accès à l'emploi
- ☐ Reconfiguration des allocations familiales
- ☐ Logement social
- ☐ Meilleur respect des actifs à l'aide sociale
- ☐ Barème plancher
- ☐ Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale
- ☐ Gratuité des médicaments
- ☐ Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population

Danger : workfare, préjugés, culpabilisation, division apte/inapte

Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier? Mettent-elles en application la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?



☐ **Réduction de la taille et des interventions de l'État**

Beaucoup annoncé. Profite à ceux et celles qui n'ont rien à gagner de la mise en commun des richesses pour le bien commun et de leur redistribution selon les besoins. I.e. à ceux et celles qui ont déjà tout gagné...

☐ **Partenariats privé-public**

Le nouveau gouvernement n'a que ces mots à la bouche. Qui va payer pour les profits qu'il faudra générer en plus des coûts des services autrefois dispensés sans rechercher un but lucratif ?

☐ **Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises**

Beaucoup répété par le nouveau gouvernement, beaucoup réclamé par le patronat. Mesures à effet aléatoire. Défait la solidarité fiscale et sociale. Pas clair que ça maintient ou crée des emplois ou que ça améliore les conditions de travail. Risque en fait de provoquer le mouvement contraire. Approche «percolateur», par le haut, sans garantie d'impact au bas de l'échelle.

☐ **Tarifications**

Il faut avoir de bons revenus déjà pour penser qu'on sera mieux à payer directement pour les garderies, les routes, les soins de santé, plutôt que de cotiser ensemble.

☐ **Baisses d'impôts**

Le nouveau gouvernement a dans ses promesses des baisses d'impôt de 5 G\$ sur cinq ans. Aura-t-il les disponibilités pour le faire ? Au prix de quoi ? Augmente directement les écarts. N'a d'effet que sur le 60% qui paie des impôts et en général avantage en premier les plus hauts revenus. L'effet prévu sur la consommation et sur l'économie ne se réalise pas. Les baisses d'impôt cumulatives depuis 2000 ont atteint un impact récurrent de 3,8 MM\$ par année de moins en revenus pour l'État. Ce qui peut expliquer les difficultés budgétaires actuelles.

☐ **Investissements en santé et en éducation**

Nécessité de maintenir des programmes universels. Réponses à trouver aux coûts croissants dans la santé. La contribution du fédéral est insuffisante. Mesures par le milieu, kidnappables par le haut selon les choix faits.

☐ **Négociations dans le secteur public**

Qu'en sera-t-il après une première année très antisyndicale du gouvernement Charest ? Mesures par le milieu.

☐ **Conciliation travail-famille**

Mesure par le milieu. Évolution souhaitée dans les modes de vie. Surveiller ce qui arrive au congé parental.

☐ **Développement des garderies**

Les garderies à 5\$ par jour sont passées à 7\$. Le nombre de places reste insuffisant. Beaucoup de vigilance nécessaire.

☐ **Développement de l'économie solidaire**

Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche transformatrice de l'«économie au service des personnes et des communautés». Suppose le maintien du secteur public. Semble mis de côté par ce gouvernement.

☐ **Financement du communautaire**

Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Renforce les communautés et les personnes au bas de l'échelle. Développe le pouvoir citoyen, les solidarités, les sécurités et la cohésion. Semble mis de côté par ce gouvernement.

☐ **Provisions pour l'application de la loi 112**

Rien en un an de ce gouvernement alors que la loi sur la pauvreté lui crée des obligations depuis le 5 mai 2003 de sortir un plan d'action conforme. Que faudra-t-il pour renverser la vapeur ? Un Québec sans pauvreté va supposer de trouver comment déplacer plusieurs milliards \$ du PIB pour qu'ils circulent à partir du bas de l'échelle. À viser d'abord : la couverture des besoins essentiels.

☐ **Remplacement du programme APPORT et soutien aux travailleurs et travailleuses précaires ou à faible revenu**

Remplacement du programme APPORT annoncé. Mais par quoi ? À suivre attentivement. Danger d'effets pervers et d'encouragement au «cheap labor» si on ne s'occupe par de relever le salaire minimum et les normes du travail. Ne pas oublier les reculs récents comme l'ouverture de l'article 45 sur la sous-traitance dans le Code du travail.

☐ **Formation, insertion et accès à l'emploi**

Zone de contradiction entre l'éthique officielle du travail et une approche de contrôle social qui crée des écarts entre chômeurs récents et de longue durée. Nécessaire, mais attention aux programmes à effets pervers. Suppose de faire confiance au potentiel des personnes et de le soutenir.

☐ **Reconfiguration des allocations familiales**

Non indexées depuis 1994. Engagement du ministre Séguin de réintroduire une portion universelle. Attention aussi à la portion prévue pour les familles à faible revenu. Efficacité prouvée pour réduire la pauvreté. Réinvesti immédiatement dans l'économie.

☐ **Logement social**

Crise du logement. Mesure par le bas qui crée de l'emploi aussi dans la construction. Promesses incertaines. À surveiller.

☐ **Meilleur respect des actifs à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112. Nécessaire pour ne pas s'enfoncer dans la pauvreté et pour en sortir.

☐ **Barème plancher**

Réduit les écarts. Couvre des besoins essentiels non encore couverts et réduit de graves déficits humains. Assure une sécurité de base. Réinvesti illico dans l'économie locale. Approche progressive possible, à commencer par l'abolition des pénalités.

☐ **Abolition de la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale**

Prévu par la loi 112 mais à un niveau non précisé. Il faut en finir complètement avec cette discrimination : la fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale, elle, la déduit de la prestation du parent ce qui en prive l'enfant.

☐ **Gratuité des médicaments**

Acquis perdu envers les plus pauvres, à l'aide sociale sans contrainte à l'emploi ou recevant le supplément de revenu garanti, dont les revenus de survie n'ont pas été augmentés avec l'instauration de la franchise. Préviendrait des problèmes de santé graves. Résistance incompréhensible du gouvernement précédent. Engagement du nouveau gouvernement.

☐ **Appauvrissement zéro**

Maintient le pouvoir d'achat des plus pauvres. Empêche d'empirer. Réinvesti illico dans l'économie locale.

☐ **Et tous les dangers d'augmenter les trous dans l'approche de la sécurité et de la solidarité sociale. Tant que les besoins essentiels ne sont pas couverts dans la sécurité sociale, on condamne des gens à ça.**

